SELARL PIERRE-HENRI FRONTIL 2 Place Victor Basch CS 20019 11890 CARCASSONNE Traitement du 14 nov. 2025 - GemWeb V4.22.04

DÉCLARATION DE CRÉANCE à adresser au Mandataire Judiciaire

Mandataire Judiciaire

(Nom, adresse)

SELARL PIERRE-HENRI FRONTIL Maître Pierre-Henri FRONTIL 2 Place Victor Basch CS 20019 11890 CARCASSONNE

Débiteur (N°Mandat, Nom/Dénomination, Adresse) 14229 CALMET ET FILS SARL Le Grand CAMMAS de PROUILHE 11290 FANJEAUX Procédure Date du Jugement 12 novembre 2025 Nature du Jugement Redressement Judiciaire	Créancier (Nom, Adresse et Référence)	Mandataire du créancier (Nom, Adresse et Référence)
CALMET ET FILS SARL Le Grand CAMMAS de PROUILHE 11290 FANJEAUX Nature du Jugement Redressement Judiciaire CRÉANCE DÉCLARÉE		
Le Grand CAMMAS de PROUILHE 11290 FANJEAUX Nature du Jugement Redressement Judiciaire CRÉANCE DÉCLARÉE	CALMET ET FILS SARL Le Grand CAMMAS de PROUILHE	12 novembre 2025
CRÉANCE DÉCLARÉE		Nature du Jugement
		Redressement Judiciaire
(N.B. : Le décompte et la liste des pièces sont à joindre en annexe)		

Fait à , le

Nom et qualité du signataire

requiert l'admission de sa créance pour un montant total de :

Montant déclaré

Signature (Certifiée sincére)